



67 Année - N° 341

Ouvrier, c'est trainer

Se souvenir, c'est servir

Le numéro 15 centimes

JEUDI 7 DÉCEMBRE 1922

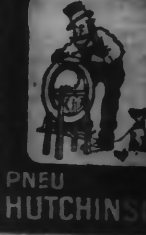
Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes... 2 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 45.00. France et Belgique... 12.00; 25.00; 45.00. Union postale... 22.00; 45.00; 82.00.

REDACTION-ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grand-Rue. Tél. 54 et 1006. Inter. 1109. TOURCOING: 33, rue Carrel. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille



LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

Un retentissant échec du socialisme en Suisse

Ces socialistes suisses viennent d'éprouver un vrai désastre: par 731.478 voix contre 109.491, le peuple helvétique a repoussé, le 3 décembre, l'initiative qu'ils avaient introduite relativement à un prélèvement sur la fortune des particuliers et des sociétés.

La Suisse, qui est la plus vieille des démocraties, a introduit, dans sa Constitution fédérale, deux droits que l'on ne retrouve point dans les autres Républiques: c'est, d'une part, le référendum, et, d'autre part, l'initiative populaire.

Grâce au référendum, il suffit que 30.000 citoyens demandent qu'une loi, votée par le Parlement fédéral, soit soumise à la ratification du corps électoral, pour que le peuple soit appelé à se prononcer souverainement, et plus d'une fois il n'a point hésité à briser l'œuvre législative de ses députés.

En vertu de l'initiative, lorsque 50.000 citoyens demandent aux autorités fédérales de faire voter les électeurs sur une proposition de loi dont ils ont rédigé le texte, ces autorités sont obligées de le faire et de s'incliner devant la décision de la majorité des votants.

Sans doute ces deux droits ont, comme toutes choses, leurs inconvénients, mais leur exercice est essentiellement éducatif, car il force la nation, dans son ensemble, à examiner et à discuter des idées, au lieu de se contenter d'élire Monsieur X ou le citoyen Y. Pour mon compte, je souhaiterais fort qu'en France, nous ayons quelque chose d'analogue au référendum.

Mais, ce souhait exprimé, revenons au vote du 3 décembre.

Voyons donc quelles étaient les principales dispositions du texte proposé au peuple suisse par l'initiative socialiste.

Sous prétexte de permettre à la Confédération, aux cantons et aux communes, de réaliser leurs tâches sociales, — c'est-à-dire d'organiser l'assurance vieillesse et invalidité — on aurait ordonné la perception d'un impôt unique sur la fortune, soit des individus, soit des collectivités.

Cet impôt eût été progressif: il serait allé de 8 % jusqu'à 60 % à partir de 3 millions de francs. Toutefois, il n'aurait frappé les fortunes qu'au-delà d'un minimum de 80.000 francs. Le montant non-imposable se serait accru, en outre, pour une famille, de 30.000 francs pour la femme et de 10.000 francs par enfant mineur.

Pour les collectivités, l'impôt eût été de 10 % de la fortune imposable. Toutefois, on n'eût pas considéré comme fortune imposable, d'une part, le capital social versé, et, d'autre part, les réserves destinées uniquement à des buts d'intérêt général.

Pour assurer la perception de cette imposition qui eût frappé si lourdement les fortunes à partir de 80.000 francs, les socialistes suisses ont été amenés à proposer deux mesures qui, celles-là, ne menaçaient pas seulement les gens riches, mais atteignaient tous ceux qui possédaient quelques biens, si minimes fussent-ils.

En premier lieu, on supprimait le secret des banques: tout établissement bancaire devait être soumis à une véritable inspection de la part des agents du fisc. L'initiative prévoyait même que toute personne pouvait être tenue de renseigner les autorités, ce qui eût introduit un insupportable régime de dénonciation.

En second lieu — et c'est la mesure qui souleva l'opposition la plus générale parce qu'elle touchait le plus grand nombre de personnes — les auteurs de l'initiative voulaient gratifier et obliger, de tous les titres, officiel et obligatoire, de tous les titres.

Comment cet estampillage aurait-il été effectué? C'est ce que l'initiative ne disait pas, car une ordonnance d'exécution devait régler les détails de cette opération.

Mais, ce qui est certain, c'est que, non seulement les contribuables frappés par le prélèvement sur la fortune auraient dû faire estampiller leurs valeurs, mais qu'il en eût été de même pour toutes les personnes, quel que fut le chiffre de leur avoir. Tous ceux qui eussent possédé des titres (actions, obligations, bons de caisse, certificats de débiteurs, carnets de caisse d'épargne, sédules hypothécaires, parts de coopératives, etc.), eussent dû les présenter à un officier fiscal. En même temps qu'elle aurait été enregistrée, la dite autorité fiscale eût enregistré, sous le nom de propriétaires des valeurs, avec le relevé de celles-ci, et cela lui eût fourni l'occasion de dresser son inventaire de l'actif de chaque contribuable.

Mais, direz-vous peut-être, bien des particuliers seraient pu dissimuler nombre de valeurs, leur appartenant.

Les auteurs de l'initiative avaient prévu le cas et, pour donner une sanction à l'obligation de l'estampillage, on aurait décidé que les titres non estampillés seraient tout simplement frappés d'annulation et que le fait de soustraire un titre au timbrage officiel, constituerait pour le débiteur l'obligation de payer celui-ci.

ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES

Il y a trois semaines, le parti communiste français offrait au parti socialiste d'entrer en conférence avec lui, pour la réalisation d'un « front unique » sur une série de points à déterminer.

Le parti socialiste (S.F.I.O.), qui seul avait répondu à l'invitation communiste, nomma quatre délégués pour entendre le détail des propositions communistes. C'étaient MM. Renaudel, Séverac, Lebas et Goude, qui demandèrent aux délégués communistes s'ils répudieraient les raisons pour lesquelles l'Internationale de Moscou, d'abord, le parti communiste français ensuite, ont déclaré vouloir organiser le « front unique » et l'association commune avec les socialistes et les organisations ouvrières adhérentes à l'Internationale d'Amsterdam.

M. Renaudel et ses amis posèrent donc, comme question préalable à tous pourparlers, celle de faire préciser par les communistes s'ils poursuivraient toujours le même but.

Trois jours après, le Comité directeur communiste écrivit au parti socialiste, en maintenant la proposition d'un front unique sur divers points qui seraient à régler, mais en se refusant à désavouer les buts de la III^e Internationale, comme à répudier ce qu'on lui dit et écrit leurs camarades de France et de Russie.

La commission administrative du parti socialiste, réunie hier soir, pour arrêter les termes d'une réponse, a chargé son secrétaire général, M. Paul Faure, d'adresser au Comité directeur communiste une lettre par laquelle les socialistes prononceraient acte de refus opposé par les communistes de reconnaître la bonne foi de ceux à qui ils font appel. Toute action commune est par là rendue impossible, du fait du parti communiste, constate la C. A. P. Toutefois, elle déclare que sur les questions où socialistes et communistes poursuivent des buts identiques, les premiers s'engagent à ne pas troubler les réunions où parlent les seconds. Ils attendent de ceux-ci la réciprocité.

Le front unique ne sera donc pas réalisé.

Avant les entretiens de Londres LES CONVERSATIONS COMMENCERONT SAMEDI

Paris, 6 décembre. — Les conversations des premiers ministres alliés commenceront dans la matinée de samedi à Downing Street, dans le bureau de M. Bonar Law.

M. Polcaré arrivera à Londres vendredi soir à 7 h. 30; il sera accompagné, ainsi qu'on le sait, de M. de Lasierye et de M. de Perretti de la Rocca et Tanqueray.

On attend M. Mussolini dans la soirée du même jour. La nouvelle officielle de son acceptation de la date du 9, est arrivée hier après-midi à Londres.

Sir John Bradbury se rend à Londres

Paris, 6 décembre. — Sir John Bradbury, délégué de la Grande-Bretagne à la Commission des réparations, a quitté Paris à 16 h., se rendant à Londres.

UNE CONTRE-REVOLUTION EN BULGARIE

Belgrade, 6 décembre. — La presse de Belgrade annonce qu'une contre-révolution vient d'éclater en Bulgarie.

Les partis de l'opposition, aidés d'émigrants macédoniens, auraient occupé Kustendil, port important sur la mer Noire, et rassemblé 15.000 hommes munis d'armes, de munitions et de quelques canons. Cette armée serait prête à marcher sur Sofia.

Le but de cette contre-révolution serait de renverser le gouvernement Stamboulski ainsi que de libérer les ex-ministres emprisonnés. Le Cabinet Stamboulski a pris des mesures énergiques; il a proclamé l'état de siège dans plusieurs villes.

La ville de Kustendil a été réoccupée mardi après-midi.

Les Macédoniens autonomistes ont évacué la ville sans opposer de résistance, et le gouvernement considère que l'affaire est liquidée.

Le procès du Cabinet Radoulski

Sofia, 6 décembre. — La Haute-Cour qui juge les membres du Cabinet Radoulski, a clos ses débats.

On prévoit que ses délibérations dureront environ trente jours avant que la sentence soit rendue.

Elle mériterait qu'on s'y arrête quelques jours.

Donc, aux termes de l'article 13, les individus et les collectivités, soumis au prélèvement, auraient pu être obligés de remettre en paiement, non pas des espèces, mais des titres ou d'autres valeurs: Ainsi, en certains cas, le fisc eût pu exiger l'acquisition en nature, c'est-à-dire qu'il eût pu se faire remettre des actions et des obligations d'entreprises industrielles, des immeubles, etc. De ce fait, l'Etat serait devenu co-propriétaire d'entreprises privées ou même il eût pu se trouver placé à la tête d'exploitations industrielles, commerciales ou agricoles.

Le but final de l'initiative, ce n'était donc pas seulement, comme le prétendaient ses auteurs socialistes, l'accomplissement de « tâches sociales », mais aussi et surtout une première tentative de socialisation. Ses tendances, comme son origine, étaient donc nettement communistes.

Aussi, sauf les socialistes, tous les partis politiques et tous les groupements professionnels, intellectuels ou religieux, se sont-ils trouvés d'accord pour combattre la proposition collectiviste, et ils l'ont combattue avec une énergie et une persévérance remarquables, convaincus que son adoption serait un véritable désastre pour la patrie. Et c'est maintenant, dans tout le pays, une fois vraiment nationale.

Le vote du 3 décembre n'est pas seulement d'une haute et féconde importance pour la Suisse, mais le pireux échec du projet collectiviste aura un heureux retentissement au-delà des frontières helvétiques. A ce titre encore, nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. TURMANN, Professeur à l'Université de Fribourg.

Le délégué des Soviets Krassine à Rome

Un entretien de l'homme d'Etat russe avec M. Mussolini



M. MUSSOLINI

On sait que Krassine, commissaire des Soviets, a eu, avant-hier, à Rome, un entretien avec Mussolini, chef du Cabinet italien.

Les deux personnalités politiques ont examiné la possibilité de reprendre les relations commerciales italo-russes.

A LAUSANNE

Lord Curzon a exposé le projet interallié sur le régime futur des détroits

Ismet Pacha réserve sa réponse. — Tchitcherine se rebiffe

LES PROPOSITIONS ALLIEES SONT EXPOSEES PAR LORD CURZON

Lausanne, 6 décembre. — La Commission des questions territoriales et militaires a repris, mercredi matin, l'étude de la question des détroits.

Lord Curzon a exposé les propositions alliées, en vue d'assurer la liberté des détroits, ainsi que leur délimitation. M. Barère et le marquis d'Arco ont appuyé les propositions présentées par lord Curzon.

M. Child, au nom de la délégation américaine, et M. Spalnikovitch, au nom de la délégation serbe, croate et slovène, ont fait ensuite connaître les vues de leurs gouvernements respectifs.

Ismet Pacha s'est réservé de répondre après avoir pris connaissance des propositions détaillées.

M. Tchitcherine, tout en se réservant également de répondre plus complètement, a présenté sur ces mêmes propositions, des observations générales.

LE PROJET

Lausanne, 6 décembre. — Le projet interallié relatif à la liberté des détroits peut se résumer comme suit, d'après les déclarations faites par lord Curzon:

1^o Liberté de la navigation commerciale sans limitation d'aucune sorte de tonnage, etc., en temps de paix comme en temps de guerre, si la Turquie est neutre.

2^o La Turquie n'est pas neutre, la liberté sera conservée aux navires neutres, ne faisant pas de contrebande de guerre.

3^o Pour les navires de guerre, liberté de passage.

En temps de paix, liberté complète.

Limitation de séjour et du nombre des navires.

Les stationnaires des puissances actuellement à Constantinople seront maintenus.

En temps de guerre, si la Turquie est neutre, même régime qu'en temps de paix: si la Turquie n'est pas neutre, liberté de passage seulement pour les navires neutres.

4^o Démilitarisation des détroits.

Les zones sont à fixer.

Une Commission internationale surveillera la délimitation des zones territoriales. La présidence en sera confiée à un Turc.

5^o Enfin, garanties pour la protection de Constantinople.

L'OBSERVATEUR AMERICAIN ADOPTE LE POINT DE VUE DES ALLIES

Lausanne, 6 décembre. — Au début de la séance de l'après-midi, M. Child, l'observateur américain, qui n'avait pas eu connaissance du projet des Alliés, a alors fait une déclaration conforme, en tous points, au point de vue de ceux-ci.

TCHITCHERINE S'Y MONTRAIT HOSTILE

Lord Curzon a alors demandé à Ismet Pacha s'il désirait parler à son tour.

Le chef de la délégation turque a demandé la permission d'étudier le projet des Alliés.

M. Tchitcherine, au contraire, a prononcé un discours conçu en termes assez vifs.

Il accusa lord Curzon d'avoir étudié, pour les détroits, un système dirigé contre la Russie. « On veut, dit-il, nous forcer à armer ou à capituler. Nous ne capitulerons pas ».

Après une brève et calme réplique de lord Curzon, la conférence s'ajourna à vendredi matin.

LE POINT DE VUE KEMALISTE SUR LE REGIME FUTUR DES DETROITS

Lausanne, 6 décembre. — Un correspondant de la presse s'est enquis auprès des mil-

lieux turcs de la thèse que ceux-ci feraient prévaloir en ce qui concerne le régime futur des détroits.

« Nous désirons, lui a-t-il été répondu, que Constantinople soit réellement à l'abri d'une attaque menée par une flotte étrangère. »

« Il n'y a pas de la part de deux moyens: ou que cette flotte ne puisse pas arriver à Constantinople, ou que nous ayons le droit de fortifier les détroits. »

ON CONSEILLERAIT AUX TURCS D'ETABLIR LEUR GOUVERNEMENT DANS UNE AUTRE VILLE QUE CONSTANTINOPLE

Lausanne, 6 décembre. — Outre les garanties qui seront éventuellement accordées à l'empire ottoman et qui mettraient ses côtes à l'abri de toute attaque au temps de paix par les flottes étrangères, les puissances alliées suggèrent aux Turcs de transférer ailleurs le siège de leur Parlement et de leur gouvernement.

L'autorité centrale turque, si elle était établie, soit à Angora, soit à Brousse, serait entièrement soustraite aux menaces navales d'une puissance quelconque.

LES NEGOCIATIONS RELATIVES A LA DETTE OTTOMANE S'ORIENTENT FAVORABLEMENT

Lausanne, 6 décembre. — La partie des négociations de paix, relatives à la dette ottomane, se présente sous un jour assez favorable.

Le sens général de la négociation en cours semble conforme au désir des puissances alliées, représentées au conseil de la dette publique ottomane.

LA ROUMANIE ET LA TURQUIE EXPLOITERONT ENSEMBLE LE CABLE CONSTANZA-CONSTANTINOPLE

Lausanne, 6 décembre. — La sous-commission des questions de navigation et de transports, a décidé que le câble Constanza-Constantinople, qui fut cédé par les Allemands aux Alliés, sera remis à la Roumanie et à la Turquie à condition que celles-ci s'entendent sur le régime à établir pour l'exploitation de ce câble.

La Turquie a accepté cette solution.

LE DELEGUE GEORGIEN NE RECONNAIT PAS A M. TCHITCHERINE LE DROIT DE PARLER AU NOM DE SON PAYS

Lausanne, 6 décembre. — Dans une nouvelle note qu'il vient d'adresser à la Conférence, M. Tchekell, délégué géorgien, dénie tout droit à la délégation russe de parler au nom de la Géorgie, et déclare que son pays étant riverain de la Mer Noire, aurait dû participer à la Conférence des Détroits.

A CONSTANTINOPLE ON EST INQUIET SUR L'ISSUE DE LA CONFERENCE

Constantinople, 6 décembre. — On continue, dans les milieux kémalistes, à manifester de vives appréhensions au sujet du résultat des négociations de Lausanne.

Tous sont, en particulier, les sentiments que vient d'exprimer Mustapha-Kemal-Pacha lui-même, à un journaliste ottoman.

La Conférence du désarmement à Moscou

Riga, 6 décembre. — Suivant une dépêche de Moscou, un certain pessimisme régnerait dans les milieux de la conférence de désarmement, au sujet du succès de cette conférence.

A LA CHAMBRE

LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un discours de M. l'abbé Lemire député d'Hazeubrouck sur l'école primaire unique

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AUX DIVERS ORATEURS

Le budget de l'Instruction publique

M. DUGOS, DÉPUTÉ DE LA HAUTE-GARONNE, PLAIDE LA CAUSE DES UNIVERSITÉS ET COLLEGES DONT LA SUPPRESSION EST ENVISAGÉE PAR M. BÉRARD.

SEANCE DU MATIN

Paris, 6 décembre. — M. Chassaing-Goyon préside la séance, qui s'ouvre à 9 h. 35.

M. Léon Bérard est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Instruction publique.

La parole est à M. Dugos, député de la Haute-Garonne, dans la discussion générale.

Il déclare qu'il est inquiet au sujet des intentions manifestées par M. Léon Bérard, relativement aux réformes à apporter à l'organisation des services de l'Instruction publique.

Il craint de voir le ministre mettre en coupe réglée l'Université dont il a le souvenir.

M. Dugos reproche notamment de vouloir supprimer neuf écoles de médecine, trois facultés de sciences trois facultés de lettres, trois facultés de droit, trois écoles de pharmacie et amputer aussi nombre d'universités.

Le député de la Haute-Garonne, déclare également que le ministre ait manifesté l'intention de supprimer les trois quarts des collèges et 423 professeurs.

M. Léon Bérard. — J'ai voulu simplement réaliser le plus d'économies possible, tout en obtenant le meilleur rendement.

M. Herriot préconise la transformation de certains collèges en instituts, en établissements d'enseignement professionnel, transformation qui serait, dit-il, accueillie avec joie.

M. MAUREL RECLAME DES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS POUR LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT EN ACTIVITÉ ET RETRAITÉ.

M. Maurel, député socialiste des Bouches-du-Rhône, plaide ensuite la cause des vieux instituteurs stagiaires et des intérimaires.

M. Maurel réclame la suppression de la 6e classe et plus de rapidité dans l'avancement.

Il s'élève contre la division des instituteurs en ruraux et citadins.

M. Maurel continue l'exposé détaillé des réformes qu'il voudrait voir introduire dans le statut du personnel de l'enseignement primaire; il réclame des indemnités plus fortes pour charges de famille.

LA LIBERTÉ DES OPINIONS POLITIQUES POUR LES INSTITUTEURS

M. Maurel proteste énergiquement pour les sanctions dont sont l'objet les instituteurs qui professent des opinions libérales avancées ou même communistes.

M. Maurel fait allusion à un récent incident survenu dans les Bouches-du-Rhône, où deux professeurs de l'enseignement secondaire « furent, dit-il, frappés pour avoir pris part à une conférence présidée par M. Ferdinand Buisson ».

M. Léon Bérard. — Aucune sanction n'a été infligée aux deux professeurs, dont vous parlez; et si vous voulez un sentiment sur la question, la voici en deux mots.

Tous les membres du personnel enseignant,

chers publiques de quatre joyaux appartenant au Musée du Louvre.

On discute le projet de nomination d'un membre de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension de villes.

La Commission de l'Administration générale départementale et communale représente la candidature de M. Louis Dupin.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. l'abbé Lemire préconise l'école primaire unique

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Instruction publique.

La parole est à M. l'abbé Lemire, dans la discussion générale.

Le député du Nord vante les bienfaits que



M. L'ABBÉ LEMIRE

rendrait l'école primaire unique, qui, en rassemblant tous les enfants sur les mêmes bancs, encouragerait chez eux le développement des sentiments d'amour, de tolérance et de solidarité qu'on voudrait y trouver. (Applaudissements.)

« L'école primaire unique, dit-il, ferait du bien à l'école elle-même, qui serait mieux tenue. »

L'orateur ne croit pas que l'école primaire sans morale comme elle a été souvent dit.

M. l'abbé Lemire rappelle, à ce propos, que M. Ferdinand Buisson a écrit pendant la guerre une brochure intitulée: « La fond religieuse de la morale laïque ».

Comme tous ces jeunes gens, à quelque croyance qu'ils appartiennent, étaient unis dans la tranquillité, dit-il, nous voudrions voir tous les enfants unis sur les bancs de l'école. (Applaudissements.)

L'orateur exalte ensuite le rôle de l'instituteur, qui, loin d'être un simple fonctionnaire, est le délégué de la France, à la mission auguste de former les enfants. (Applaudissements.)

M. l'abbé Lemire, continuant son discours, réclame le droit à l'enseignement secondaire pour tous les enfants qui sont aptes à le recevoir.

Puis, élargissant le débat, l'orateur, souvenant, applaudi sur les bancs de la gauche, déplore amèrement les maux religieux qui naissent de l'absence, sur les bancs de l'école, entre les enfants qui fréquentent l'école laïque et ceux qui vont à l'école libre.

Il regrette que ces enfants, au sortir de l'école et lorsqu'ils sont dans les rues, soient entendus à se parler plutôt qu'à s'aimer.

Je voudrais, dit-il, que l'enfant, comme il se sent souvent à l'aise, puisse aller chez son père et sa mère, servir de trait d'union entre le clergé et les instituteurs laïques. (Applaudissements.)

Je voudrais que tous les enfants, à quelque école qu'ils appartiennent, prennent part, en commun, aux réjouissances publiques, sans que les uns ou les autres soient tenus à l'écart, comme cela se produit presque toujours.

M. Dugos. — Je vous demande pardon; dans ma commune, ils sont toujours réunis et participent aux fêtes du 14 juillet.

M. l'abbé Lemire. — J'en suis très heureux et je regrette simplement qu'il n'en soit pas ainsi partout.

M. Paul Gny. — Ce sont les municipalités qui écartent les enfants des écoles privées de la participation aux réjouissances publiques.

L'ORATEUR FAIT APPEL A L'UNION DES FRANÇAIS LOIN DES QUERELLES RELIGIEUSES

M. l'abbé Lemire, dans les paroles qui ne sont pas toujours approuvées sur les bancs de la droite, fait un énergique appel à l'union de tous les Français. Cette union a existé pendant la guerre, dit-il. Pourquoi serions-nous séparés par les querelles religieuses pendant la paix. (Applaudissements.)

M. Vissieux. — J'applaudis de tout cœur aux grands lignes de votre discours; mais pour beaucoup d'entre nous, l'union dont vous parlez est faite.

M. Dugos. — Votre discours est un discours d'avant-guerre et non un discours d'après-guerre. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. l'abbé Lemire entame alors un long plaidoyer en faveur de la paix religieuse. Je ne veux pas, dit-il, que la guerre recommence.

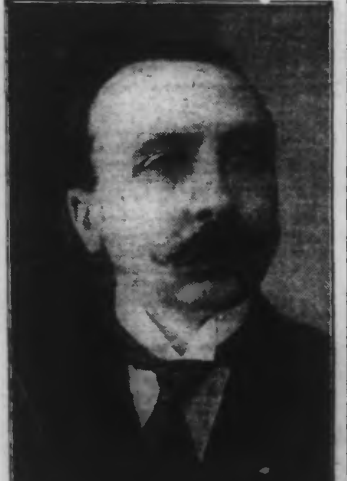
M. de Magallon. — Mais qui l'a recommencée? (Applaudissements.)

M. Jesso. — Notre époque est particulièrement grande de constater à l'heure de nos élections primaires tant de franc-maçonnaires. (Excusez-moi à gauche.)

M. Léon Bérard. — Je n'ai aucune statistique me permettant de vérifier l'assertion de mon collègue. (Rires.)

M. l'abbé Lemire rappelle la lettre pastorale de l'évêque d'Arras, qui conviait tous les Français à faire trêve de jurement et d'injure pour les instituteurs de l'école laïque. C'est, dit-il, un admirable effort.

La paix ne se trouve pas seulement dans



M. BÉRARD ministre de l'Instruction publique

QU'ILS SOIENT EN LE DROIT ABSOLU D'APPARTENIR A UN PARTI POLITIQUE QUELCONQUE ET DE PROFESSER TOUTES LES OPINIONS, A LA CONDITION EXPRESSE DE NE PAS PORTER ATTEINTE A L'INTÉRÊT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

M. DE MAGALLON PROTESTE CONTRE L'OPPRESSION INTELLECTUELLE EXERCÉE PAR LES LIVRES SCOLAIRES SUR LES ENFANTS.

Applaudi sur tous les bancs, M. de Magallon dit que les vocations des grands hommes se décident souvent sur les bancs de l'école, en écoutant une belle leçon.

Les livres scolaires doivent donc renfermer tout le sel, tout le sucre nécessaires à la nourriture intellectuelle.

M. de Magallon insiste sur la liberté essentielle que les parents de familles ont le droit de revendiquer, celle de l'enseignement.

Or, cette liberté n'existe plus, si on prétend exercer une oppression intellectuelle sur les enfants, par des livres incomplets et parciais.

J'attends avec confiance les explications du ministre de l'Instruction publique. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à cet après-midi, 10 heures. Séance levée à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI ADOPTION DE DIVERS PROJETS

M. François Arago ouvre la séance à 15 h. 10. Après une intervention de M. Ernest Lafont, le procès-verbal est adopté.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi déterminant la date de nomination au grade d'élève-major de 2e classe des élèves de l'École de service de santé militaire, ainsi que la situation particulière des élèves qui ont été mobilisés.

De projet de loi autorisant la vente aux en-